



PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
Pôle Jeunesse, Famille, Sport, Associations
Dossier suivi par Audrey Perry/cc
☎ 05.57.01.92.08
audrey.perry@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 11 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs,

Dans la perspective d'éventuelles activités sur les côtes atlantiques à l'occasion de vos accueils collectifs de mineurs, j'appelle votre attention sur la présence de phoques fréquentant les côtes girondines et le bassin d'Arcachon.

Plusieurs cas de griffures ou de morsures, pouvant faciliter des transmissions de maladies, ont en effet été signalés. Des risques potentiels existent pour les baigneurs, les surfeurs ou pour les autres pratiques d'activités nautiques.

Vous trouverez en pièces jointes, une note d'information relative aux activités récréatives sur le littoral du département de la Gironde ainsi que l'affiche « grand public » sur la conduite à tenir vis-à-vis de ces animaux.

Je vous demande de bien vouloir tenir compte des consignes de la note d'information dans l'exercice de votre activité, et de contribuer à l'information du grand public, notamment à l'aide de l'affiche qui est jointe.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental Adjoint
de la Cohésion Sociale



Pierre ASCONCHILO

A l'ensemble des responsables
d'un accueil collectif de mineurs

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES SUR LE LITTORAL DU DÉPARTEMENT DE GIRONDE.

Destinataires :

Professionnels usagers du littoral :

- Loueurs d'engins nautiques non motorisés : Surf, Body-board, Sup, Kite-surf, Kayak.
- Écoles de surf, de Kite-surf, de Paddle-board, de nage en eau vive.
- Découverte nature pédestre : dune, plage, bord d'eau, estran, estuaire.

Services de l'état :

- Collectivités territoriales : préfecture, sous préfecture, Services régionale, services départementales, communes.
- Services de maintien de l'ordre public : police municipale, police nationale, gendarmerie, gendarmerie maritime.
- Services de police de l'environnement : services départemental et régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage.
- Services de secours : Sapeurs Pompiers, Sécurité Civile, SNSM, MNS, SAMU, SMUR, Urgences Hospitalière.

Professionnels du tourisme et syndicats des métiers du tourisme :

- Office du tourisme
- Camping
- Chambre d'hôtes, gîtes-
- Hôtellerie

A-Préambule:

Depuis quelques années, on observe un retour de fréquentation de phoques gris (*Halichoerus grypus*) le long de l'arc atlantique. Les individus sont observés tout au long de l'année depuis le Finistère jusqu'aux Pyrénées atlantiques. Il faut savoir que ces zones font partie intégrante de l'aire de répartition de cette espèce.

Ces animaux sont des mammifères marins évoluant dans le domaine marin, mais aussi sur le littoral, notamment pour se reposer ou de se reproduire. L'usage de la bande littoral, des plages, des zones rocheuses et même des estuaires, est donc une situation normale pour ces espèces.

Il s'agit de mammifères carnivores de grande taille, animaux pouvant atteindre une taille de 2,5m et 250kg pour un adulte mâle.

Ces espèces sont intégralement protégées par l'arrêté de protection des mammifères marins du 1er juillet 2011, indiquant notamment le caractère répréhensible de la perturbation intentionnelle incluant la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel.

La présence sur le littoral et dans les eaux côtières, peut potentiellement conduire à différents types de risques pour les usagers.

- risques de blessures par morsures ou griffures
- risques zoonotiques (transmission de pathogènes)
- risques de noyade

B-Contexte particulier de la Gironde:



Au minimum 3 animaux sont présents en Gironde, ils sont arrivés à l'âge de 2 mois et ont été approchés dès le plus jeune âge par des humains. Ces animaux ont très vite développé des comportements familiers avec l'homme et les animaux domestiques. Ces animaux adoptent des comportements de plus en plus agressifs lors des interactions avec les usagers du littoral (griffures, morsures), en relation avec leur taille et poids.

La taille (1,5 à 2m), le poids (100 à 150 kg), les capacités d'apnée, l'agilité dans l'eau et le comportement représentent désormais un danger pour du fait des contacts rapprochés.

C-- Conduite à tenir en présence de ces animaux par les professionnels et usagers du littoral et les eaux de baignade:

-- 1 -- Information systématique du public quand à la présence de ces animaux et de leur dangerosité potentielle :

Les professionnels usagers du littoral doivent informer leurs clients de cette situation et des conduites à tenir en conséquence.

- Distribution de la conduite à tenir grand public à chaque client (ci-après).
- Affichage de la conduite à tenir grand public
- Demander un retour d'information à chaque client, notamment dans le cas de griffures, morsures.
- Transmission systématique de toutes informations auprès de l'observatoire PELAGIS.

-- 2 -- Conduite à tenir à divulguer auprès des clients et à adopter par les professionnels.

- En l'absence d'une réglementation spécifique d'interdiction des activités, une information effective des personnes est indispensable, les activités peuvent demeurer possibles et s'effectuer aux risques et périls de leurs usagers.

- Les professionnels doivent recommander et réaliser ces activités en groupe, sous l'encadrement et la responsabilité des professionnels informés des risques.

- L'observation ou la suspicion de la présence du ou des animaux sur le site de la pratique nautique doit conduire à une sortie systématique et immédiate de l'eau et le respect d'une distance minimale par rapport aux animaux (50 m).

A rappeler que le dérangement, la poursuite, le harcèlement est répréhensible par l'Arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.

-- 3 -- retour d'information vers l'observatoire PELAGIS:

Le comportement et les secteurs de fréquentation par ces animaux sont susceptibles d'évoluer. Il est important de rapporter toutes observations et toutes interactions avec ces animaux auprès de l'Observatoire PELAGIS (05 46 44 99 10 , 7 jours sur 7).

De même, les risques zoonotiques en cas de morsures ou de griffures doivent être portés à connaissance auprès du public et la recommandation du signalement et d'un suivi médical en cas de morsures ou de griffures doit être indiquée.

Annexe 1 : conduite à tenir grand public

DANGER

Des phoques sont présents sur le littoral girondin.



Ce sont des animaux sauvages et protégés* carnivores pouvant atteindre 250 kg

Ils sont observables :

- Dans l'eau
- Sur la plage

Les phoques peuvent :

- Mordre
- Griffier
- Transmettre des maladies



Pour votre sécurité et la quiétude des animaux :

- Tenir vos animaux domestiques en laisse
- Tenir vos distances à terre (50 m)
- Surveiller et tenir vos enfants à distance
- Sortir de l'eau (activités de baignades, surf, body, paddle)

Renseignements, observations, accidents : contactez l'observatoire PELAGIS

05 46 44 99 10



* Arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection
Le dérangement et la poursuite sont répréhensibles par la loi.